



Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) 2013-2017

entre
le Gouvernement de la République de Guinée
et
le Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

I.	BASE DES RELATIONS	5
II.	ANALYSE DE LA SITUATION	6
III.	COOPERATION PASSEE ET ENSEIGNEMENTS TIRES	7
IV.	PROGRAMME PROPOSE	12
A.	GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	13
B.	CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	16
V.	STRATEGIE DE PARTENARIAT	20
VI.	GESTION DU PROGRAMME	21
VII.	SUIVI ET EVALUATION	23
VIII.	ENGAGEMENTS DU PNUD	24
IX.	ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT	25
X.	AUTRES DISPOSITIONS	26
	ANNEXE II: CADRE DE PILOTAGE DU PAPP (2013-2017)	

LISTE DES ACRONYMES

AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
ANLC	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
APIMG/IMF	Association Professionnel des Institutions de Micro finance
CCAD	Comité de Coordination pour l'Aide au Développement
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CES	Conseil Economique et Social
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbane
CNHB	Centre National Halieutique de Bousoura
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNAE	Direction Nationale des Affaires Etrangères
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DNEEP	Direction Nationale de l'Economie et des Etudes Prévisionnelles
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêt
DNETFP	Direction Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DNGR	Direction Nationale de Génie Rural
DNLP	Direction Nationale des Libertés Publiques
DNM	Direction Nationale des Mines
DNP	Direction Nationale du Plan
DNPNH	Direction Nationale de la Politique de l'Habitat
DNTLS	Direction Nationale du Travail et des Lois Sociales
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ELEP	Enquête Légère sur la Pauvreté
ENAE	Ecole Nationale de l'Agriculture
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEM	Fonds Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
HCREMA	Haut Commissariat à la Reforme et la Modernisation de l'Administration
INDH	Indice National du Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
LPN/DDL	Lettre de Politique Nationale / Décentralisation et Développement Local
MASPF	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MJEJ	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MP	Ministère du Plan
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
OGUIDAP	Office Guinéen des Aires Protégés
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PBF	Peace Building Fund / Fonds de Consolidation de la Paix
PNUAD / UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PREMA	Programme de Réforme de l'Etat et Modernisation de l'Administration

PTA/ PTA	Plans de Travail Annuels	
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain	
ROAR	Rapport Annuel Basé sur les Résultats	
RRF	Cadre des Résultats et des Ressources	
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités	
SBAA	Accord de Base type en matière d'Assistance	
SE/CNLS	Secrétariat Exécutif / Conseil National de Lutte contre le Sida	
SP/SRP	Secrétariat Permanent / Stratégie de Réduction de la Pauvreté	
UNCDF	United Nations Capital Development Fund / Fonds d'Équipement des Nations Unies	
UNCT	United Nations Country Team / Equipe Pays des Nations Unies	
VBG	Violences Basées sur le Genre	

LE CADRE COMMUN

Le Gouvernement de la République de Guinée, ci-après dénommé le "**Gouvernement**";

Le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après dénommé le "**PNUD**";

Considérant les défis à relever et la nécessité d'un partenariat mondial en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;

Considérant les engagements pris par la République de Guinée et le PNUD d'agir de commun accord aux fins de l'application de leur Accord de base ;

Vu le mandat du PNUD et les orientations et résultats stratégiques définis dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2013-2017 ;

S'appuyant sur l'expérience acquise et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du précédent Programme de Pays pour la période 2007-2012 ;

Entament un nouveau cycle de coopération pour la période 2013-2017;

Déclarant leur volonté commune de s'acquitter de leurs responsabilités respectives dans un esprit de confiance mutuelle et d'amicale coopération ;

Conviennent de ce qui suit :

I. BASE DES RELATIONS

1.1. L'Accord de base régissant la coopération entre le PNUD et la République de Guinée a été signé le 13 février 1975. Sur la base de l'article premier, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD au Gouvernement est fournie conformément aux résolutions et décisions des organes compétents de gestion du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD.

1.2. La décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil Exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes "exécution" et "mise en œuvre" permettant au PNUD de mettre en œuvre, dans leur totalité, les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD). A la lumière de cette décision, le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) et les Plans de Travail Annuels (PTA), qui lui seront annexés, constituent ensemble le document de projet auquel il est fait référence dans l'Accord de base.

1.3. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, sous réserve que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments aux annexes du descriptif de programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs du programme, les effets et les produits escomptés, les cibles et indicateurs de produits, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou de l'augmentation de coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses des experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme concerné.

II. ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. Malgré ses immenses potentialités agricoles, minières et hydro énergétiques, la Guinée est parmi les pays les moins avancés du monde, éligible à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). Elle a un indice de développement humain faible, estimé à 0,344 en 2011¹. Les efforts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restent globalement insuffisants, surtout en matière de réduction de l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est passée de 49,2% en 2002 à 53% en 2007 et 55,2% en 2012 avec de fortes disparités spatiales, régionales et selon les sexes². Sur le plan régional, à l'exception de la capitale Conakry (27,4%) et de la région de Kankan (48,7%), la pauvreté concerne plus de 50% des ménages dans toutes les autres 6 régions administratives du pays et les trois régions de N'Zérékoré, Kindia et Kankan concentrent à elles seules 51,4% des pauvres identifiés sur le plan national en 2012. Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté est passée de 63% en 2007 à 64,7% en 2012 tandis qu'en milieu urbain la tendance passe de 30,5% à 35,4%.

2.2. Les causes de telles contre-performances sont variées et se rapportent principalement à la détérioration du contexte macroéconomique et de gouvernance consécutive notamment à plusieurs années de crises sociopolitiques et d'instabilité institutionnelle. En effet, au cours des dernières années précédant la troisième République (2011), l'économie guinéenne s'est caractérisée par une faible croissance (-0,3% et 1,9% respectivement en 2009 et 2010), une inflation atteignant 20,8% en 2010 et une aggravation du déficit budgétaire (14,1%). Toutefois, les mesures de rétablissement des grands équilibres macroéconomiques mises en œuvre en 2011 ont permis de relancer la croissance qui s'est située à 3,9%, de ramener l'inflation à 19% et le déficit budgétaire à 3,7%. Ces efforts se sont poursuivis en 2012 et ont conduit à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Il est à noter que le chômage touche particulièrement les jeunes, surtout diplômés, et est généralement de longue durée (28,2 mois à Conakry, dont 38,6 mois pour les femmes). Malgré leur présence massive dans le secteur agricole (80%), les capacités économiques des femmes sont faibles avec un revenu net moyen qui ne représente que 52% de celui des hommes. Cela s'explique notamment par les inégalités au niveau de l'accès des ressources productives (accès au crédit, terre, etc.). La faiblesse de la productivité notamment du secteur agricole a eu comme corollaire une accélération de l'exode rural. Par ailleurs, la proportion des ménages en insécurité alimentaire en milieu rural a doublé entre 2005 et 2010, passant de 16% à 32%³.

2.3. Plusieurs années d'instabilité ont érodé les capacités nationales dans de nombreux secteurs clés de gestion du développement caractérisés notamment par une multiplicité des centres de décision et une insuffisance de coordination. Après le coup d'Etat militaire de décembre 2008 et deux années de régime d'exception, la Guinée a récemment connu des avancées démocratiques, illustrées notamment par l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'élection présidentielle de 2010. On note également le démarrage de grandes réformes institutionnelles en vue de l'amélioration de la gouvernance et la création des bases d'un développement durable. Ce sont notamment : le programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'Administration publique, la réforme de la justice, la réforme des forces de défense et de sécurité. Dans le souci d'une meilleure prise en compte du genre dans les efforts de consolidation de la paix, on relève également l'adoption d'une Politique Nationale Genre, une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées sur le Genre et un Plan National pour la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820. Par ailleurs, la normalisation progressive des relations avec les partenaires, la conclusion et la mise en œuvre satisfaisante d'un programme avec le FMI ont permis à la Guinée d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en septembre 2012, presque 12 ans après le point de décision (décembre 2000). L'élection présidentielle de 2010 a révélé des fractures profondes au sein de la société guinéenne, nécessitant un véritable programme de réconciliation

¹ Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2011

² Rapport sur la Pauvreté et les Inégalités en Guinée de 1994-2012, Juillet 2012

³ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP Guinée), 2011- 2012

nationale, afin d'éviter une perte totale de confiance entre les communautés et une situation d'instabilité plus grave qui entamerait la cohésion sociale et les fondements de la nation guinéenne. Cette fragilité du climat sociopolitique, la persistance de l'insécurité et les divergences profondes entre les acteurs politiques sont la cause du retard dans l'organisation des élections législatives. La mauvaise gestion des ressources publiques, la corruption ainsi que la mauvaise application des lois représentent des handicaps majeurs en matière de gouvernance tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Le contexte national reste marqué par la persistance des violations des droits de l'homme y compris les violences basées sur le genre. Mais le pays, conscient de la gravité de ces problématiques, vient toutefois de se doter d'un ministère en charge des droits de l'homme. Les femmes sont sous-représentées dans la vie publique et politique et sont presque exclues des espaces de dialogue sur la prévention et la consolidation de la paix. Par ailleurs, au niveau sous régional, la crise au Mali et les conséquences de la guerre en Lybie couplées à la situation sécuritaire que connaît la Côte d'Ivoire ont des conséquences humanitaires et économiques importantes qui devront être intégrées dans le programme du gouvernement ainsi que les conséquences de la crise financière mondiale.

2.4. Concernant l'environnement, si rien n'est fait, la base des ressources naturelles pour une croissance inclusive sera confrontée à des risques majeurs. Le recul du couvert végétal (86,000 ha de perte annuelle de forêt tropicale contre 36000 ha en moyenne pour les pays situés au Sud du Sahara), la diminution accélérée des ressources hydrauliques, la dégradation progressive et généralisée des sols, une consommation énergétique dominée par les énergies traditionnelles, la précarité des établissements humains, la persistance de l'agriculture itinérante, les effets du changement climatique constituent les principaux problèmes.

2.5. L'épidémie du VIH/SIDA de type généralisé avec un taux d'infection de 1,5% en 2005 et constitue une menace pour le développement au vu du taux de prévalence élevé chez les personnes actives, notamment les femmes de 15-45 ans qui sont trois fois plus touchées que les hommes (1,9% contre 0,9%) et les jeunes.

Dans le souci d'assainir l'environnement sociopolitique, économique, sécuritaire, et faciliter la tenue des élections législatives, le gouvernement a entrepris une série d'actions dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la réconciliation nationale et de la gestion des finances publiques soutenue par le FMI à travers le programme de facilité élargie de crédit avec la perspective de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2012. Il en est de même dans les domaines de l'état de droit (libertés politiques, séparations des pouvoirs, accès aux médias etc.) et du dialogue politique à travers le cadre de dialogue politique inclusif et les concertations directes entre le gouvernement et les acteurs politiques principalement ceux de l'opposition. Ces réformes macroéconomiques ont été récemment sanctionnées par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE. De nombreux défis restent cependant à relever. Il s'agit entre autres de: l'achèvement du processus électoral qui doit mettre fin définitivement à la période de transition avec l'organisation des élections législatives qui tardent et locales; la conduite à bonne fin des réformes en cours; la consolidation de la paix et de l'unité nationale; la réponse aux immenses et pressantes demandes sociales; et la relance économique en vue d'enrayer la dégradation socio-économique et le renforcement des institutions administratives, économiques et sociales. Ces défis créent des questions émergentes ou récurrentes qui devront être prises en compte de façon urgente.

III. COOPERATION PASSEE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

3.1. Le Programme de Coopération 2007-2012 du PNUD avec la Guinée s'est focalisé sur les 4 objectifs suivants: (i) croissance économique et renforcement des capacités productives; (ii) gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles; lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose (iv) et préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles. Au regard du contexte du pays et des

changements intervenus en décembre 2008 et des évènements du 28 septembre 2009, le PNUD s'est également engagé aux côtés du gouvernement, dans la consolidation de la paix, notamment à travers la formulation d'un programme prioritaire de consolidation de la paix axé sur le plaidoyer et l'appui au dialogue politique et social ouvert et inclusif, la promotion des droits de l'homme et l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Les différentes évaluations⁴ réalisées ont mis en évidence un certain nombre de résultats résumés ci-après:

Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles

3.1.1 Dans le domaine de la gouvernance, le programme visait à atteindre plusieurs objectifs dont la promotion de l'Etat de droit, la consolidation de la paix dans un environnement sécurisé favorable au développement, le renforcement des capacités de planification stratégique et de gestion du développement.

Au regard du contexte politique et institutionnel du pays, le PNUD, de concert avec les autres partenaires, s'est pleinement investi pour la promotion et la consolidation de la paix et la cohésion sociale ainsi que pour l'instauration d'une culture démocratique en Guinée à travers l'appui aux activités de dialogue, aux organes de la transition et à la préparation et l'organisation d'élections libres, transparentes, acceptées de tous. Ainsi, au lendemain des évènements tragiques de janvier et février 2007 sur fond de tension politique et de crise de gouvernance⁵, le PNUD a réussi, avec les fonds PBF, à organiser les concertations de proximité et les premières journées nationales de dialogue permettant une décrispation du climat social et la formulation de recommandations consensuelles. A cet effet, 38 concertations de proximité dans les collectivités de base et une table ronde nationale dans le cadre du projet PROCONSOGUI ont été organisées et ont favorisé l'amorce d'un dialogue social inclusif, y compris entre les forces de défense et de sécurité et la population civile. Mais la discontinuité institutionnelle n'a pas permis la mise en œuvre de toutes les recommandations de ces journées, même si elles sont devenues une référence dans le pays.

Le PNUD a aussi joué un rôle important dans le cadre du Groupe International de Contact (GIC) aux côtés du Représentant Spécial du Secrétaire Général en Afrique de l'Ouest en s'attelant sans relâche à la réalisation de tout le travail de terrain pour la préparation des nombreuses réunions servant ainsi de structure de veille et d'alerte pour le respect du suivi des décisions.

Au terme de plusieurs années d'efforts soutenus et d'incertitudes, et avec l'appui du PNUD et d'autres partenaires, le pays est parvenu à l'organisation de la première élection démocratique. Le processus électoral a bénéficié de l'appui d'une Unité technique de gestion financée par le PNUD pour fournir l'assistance à la Commission Electorale Nationale Indépendante qui était à sa première expérience et au Ministère de l'Administration du Territoire. Le pays ayant évolué dans un contexte particulier avec la dissolution des institutions républicaines, les actions ont été menées pour renforcer les capacités des institutions de la transition, notamment le Conseil National de Transition pour l'élaboration, la publication et la vulgarisation des nouveaux textes organiques relatifs aux élections (code électoral, constitution). Des appuis institutionnels ont été apportés à l'administration parlementaire et les capacités de la Commission Economique et Financière et la Cour des Comptes renforcées pour un meilleur exercice de l'examen de la loi des finances et le contrôle de l'action gouvernementale. Aussi, des efforts ont été faits pour faciliter l'appropriation par les partis politiques d'un code de bonne conduite, ainsi que le contenu des accords politiques de Ouagadougou pour la gestion de la campagne et l'acceptation des résultats des élections. Les citoyens ont été sensibilisés afin de favoriser l'appropriation des notions essentielles liées au vote et à l'acceptation des résultats. Le partenariat actif développé avec la

⁴ Evaluation à mi-parcours du programme de pays, 2007-2011

⁵ Ces évènements se sont soldés par 137 morts et 1.667 blessés, essentiellement des civils ainsi que de nombreux cas de violation des droits de l'homme (viols, vols à mains armées, violences physiques, etc.) subis par les nombreuses familles, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. A cela il faut ajouter 35 jours d'arrêt des activités et la destruction massive par les manifestants des édifices publics dans toutes les régions du pays.

société civile, les ONG et les médias (dont certains journalistes ont bénéficiés de formation et reçu des équipements de reportage) a permis de toucher un maximum de citoyens en particulier les femmes et les jeunes.

Parallèlement, un appui conséquent a été apporté au renforcement des capacités institutionnelles de l'Administration, tant au niveau central que décentralisé. A cet égard, dans un contexte de désengagement en Guinée de plusieurs partenaires au développement, le PNUD a contribué à la réforme des politiques et stratégies de développement (notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la politique de décentralisation, la politique nationale de l'habitat, la stratégie de développement des Technologies de l'Information et la Communication TIC, etc.) et la mise en place du Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), en collaboration avec la Coopération Française et la Banque Mondiale. Ce programme, dont la réussite s'avère cruciale pour assurer à l'Etat les capacités d'orientation, d'impulsion et de gestion du développement, est axé sur le développement institutionnel et l'organisation administrative, la réforme de la fonction publique et la gouvernance économique et financière. Avec l'appui technique et financier du PNUD, la Guinée a renoué avec la planification à long terme afin de mieux tirer profit de ses potentialités et accélérer son développement économique et social. A ce titre, un Plan quinquennal 2011-2015 a été élaboré et adopté, suivi de l'élaboration en cours d'une étude prospective «Guinée, Vision 2035» qui, fondée sur l'analyse approfondie des enjeux et défis du développement national et sur les aspirations de la population, devrait orienter les efforts de construction du pays durant les décennies à venir.

En vue de doter le pays de statistiques fiables pour la prise de décisions et la planification de développement, un accent particulier a été mis sur le renforcement de l'appareil statistique en contribuant à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique et la réalisation de plusieurs opérations statistiques dont la préparation en cours du recensement général de la population. De même, le PNUD a fortement contribué au renforcement des capacités de planification et de gestion du développement au niveau local où, en partenariat avec l' UNCDF (Fonds d'Equipe des Nations Unies) et d'autres partenaires, des collectivités sont maintenant capables de produire et mettre en œuvre de façon autonome, des plans de développement locaux, de mobiliser des ressources et gérer des infrastructures (23 collectivités⁶ réunies en 7 pôles de développement dans les préfectures de Kouroussa et de Siguiri).

Par ailleurs, avec l'appui du PNUD, la réforme du secteur de la sécurité, un enjeu majeur pour la consolidation et de la démocratie en Guinée, a pris un tournant décisif avec l'organisation en mars 2011 du séminaire national sur la RSS, qui a permis la formulation d'une vision politique claire sur les objectifs stratégiques de la réforme et dégager une compréhension commune et partagée des réformes à mener. L'évaluation du secteur menée en 2010 sous l'égide de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine, la réforme s'est traduite par: la mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination de la réforme, la démilitarisation de la capitale (véhicules blindés, pièces d'artillerie, armes lourdes, et engins du génie militaire) et le redéploiement des militaires de l'ancienne garde présidentielle et du Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées -BATA (1686 hommes), l'élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie nationale pour la réforme. A cela, s'ajoutent l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires devant régir les FDS (code de justice militaire, statut général et statuts particuliers des militaires, code de conduite et règlement du service dans l'armée, statut de la police, le recensement biométrique des militaires et la mise à la retraite de 3.928 militaires. Ces actions ont contribué de facto à la restauration de la gouvernance du secteur (depuis plus de 5 ans, aucune mise à la retraite de militaires n'avait eu lieu) ainsi qu'à la baisse des charges budgétaires de l'armée. Sur la base du recensement de l'armée, un système moderne de gestion des ressources humaines est en cours de développement.

⁶ Rapport d'évaluation finale du PDLG2 par UNCDF

Dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, la mise en place des Centres d'Information de Proximité (CIP) rendus pleinement fonctionnels dans les quatre régions naturelles du pays et à Conakry, servent aujourd'hui de cadre pour l'information et l'assistance judiciaire de proximité, mais aussi pour la sensibilisation des populations sur leurs droits et devoirs de citoyens, sans oublier l'assistance judiciaire aux personnes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, en maille avec la justice. Ceci a permis aux populations de mieux appréhender leurs droits en matière des dispositions des codes de procédures pénales et civiles en cas de détention préventive. Par ailleurs, l'intensification du plaidoyer contre la corruption a permis une plus grande visibilité du rôle et de la mission des différents acteurs dans la chaîne de contrôle des dépenses publiques essentiellement à travers un renforcement des capacités des ONG, une étude du phénomène en milieu scolaire, la préparation d'un guide simplifié sur les passations des marchés, sa diffusion avec d'autres outils didactiques de vulgarisation des Conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Ces différents résultats constituent des avancées importantes dans la promotion d'une bonne gouvernance dans le pays. Toutefois des efforts supplémentaires considérables sont encore nécessaires pour atteindre la pleine réalisation des objectifs en vue d'atteindre un changement plus significatif dans le domaine.

Croissance économique et renforcement des capacités productives

3.1.2. Dans le cadre de la croissance économique et le renforcement des capacités productives, il s'agissait de contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers l'accroissement des capacités productives des populations, particulièrement les femmes et les jeunes. Dans cette optique, les projets formulés ont contribué à l'atteinte des effets ci-après : (i) les politiques économiques et sociales sont réformées et une planification stratégique est appliquée pour l'atteinte des OMD et (ii) les capacités productives et les revenus sont augmentés, notamment pour les populations rurales, les femmes et les jeunes dans les régions pauvres ou sinistrées de concentration du Système des Nations Unies. Les actions entreprises ont permis en amont d'accroître la connaissance des interrelations entre la pauvreté, le développement humain et d'autres phénomènes sociaux en vue d'une meilleure prise en compte du développement humain et des OMD dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes. Ainsi, les efforts de plaidoyer du PNUD ont porté sur la vulgarisation des différents Rapports Mondiaux sur le Développement Humain et l'élaboration des Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RMDH).

En partenariat avec la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'UNFPA, le renforcement des capacités techniques, financières et logistiques du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP/SRP) a été soutenu de façon constante. Cette structure maîtrise mieux aujourd'hui, avec un minimum d'assistance, la conduite du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur une base participative et inclusive et assure l'élaboration et la dissémination du DSRP 2011- 2012, et produit régulièrement des rapports semestriels et annuels de mise œuvre, contribuant ainsi à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres très Endettés (PPTE) que le pays vient de réussir lui permettant ainsi d'avoir accès à plusieurs opportunités de mobilisation de ressources pour son développement.

Concernant l'augmentation des capacités productives et des revenus pour les populations rurales, les femmes et les jeunes dans les régions pauvres ou sinistrées de concentration du Système des Nations Unies en réponse à la dégradation des conditions de vie des populations et de l'environnement, les deux initiatives majeures soutenues à travers le programme emplois-Jeunes et le microcrédit avec la contribution de Royaume d'Espagne dans le cadre du Programme Régional pour l'emploi des jeunes et la cohésion sociale ont permis la formulation et la mise en œuvre de politiques, programmes et projets dédiés aux jeunes. Ces programmes ont permis la mise en place par le Gouvernement d'un Fond National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ) et le recrutement de plus de

20 000 Jeunes diplômés au cours des 3 dernières années dans la fonction publique. Grace à un partenariat fructueux avec le Royaume d'Espagne, l'Etat et le PAM, près de 6 000 Jeunes ont bénéficié de formation qualifiante et d'appuis pour leur insertion économique dans divers corps de métiers.

Reconnaissant la micro finance comme un outil important de lutte contre la pauvreté, le PNUD appuie le renforcement des capacités institutionnelles de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro Finance, pour une meilleure coordination et une professionnalisation du secteur, en vue d'offrir à la base, des services financiers adaptés aux préoccupations des populations pauvres et démunies afin de réduire les inégalités et la pauvreté féminine. Dans ce cadre, plus de 5.695 personnes dont 90% de femmes ont bénéficié de divers prêts à Conakry et dans la commune urbaine de Siguiri pour les activités de production et de commercialisation. Le PNUD appuie depuis 2007 le Forum des Jeunes de Guinée pour l'organisation du Salon de l'Emploi en tant qu'espace de plaidoyer, de dialogue et de concertation sur la problématique de l'emploi des jeunes en Guinée. Ce salon est devenu une pratique nationale avec la participation de plus de 8 500 jeunes dans le pays.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des OMD, le Programme Conjoint pour la relance des dynamiques locales de développement en Guinée Forestière, fédère les efforts de 14 agences des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de favoriser la relance des dynamiques de développement local et promouvoir des progrès dans la perspective de l'atteinte des OMD. Cette initiative a permis de doter chaque préfecture et région, d'un bilan diagnostic détaillé, qui met en évidence les opportunités et contraintes de développement, ainsi que les orientations sur les actions prioritaires à mener. En matière d'appui aux initiatives communautaires de développement des moyens d'existence durables, la vulgarisation du Riz NERICA lancée en 2009, est devenue une réalité dans 14 CRD, Centres pilotes du Millénaire touchant près de 3000 bénéficiaires dans 14 CRD où une amélioration des rendements est observée. L'appui du Programme a consisté à la fourniture de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires. Cette activité inclut aussi 120 ménages réfugiés dans le cadre de l'appui à l'intégration locale. En outre, une contribution importante de l'Union Européenne a permis de réaliser des résultats significatifs dans le domaine de la création d'emplois, l'accroissement des revenus, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie de 690 jeunes qui ont trouvé des emplois temporaires dans les zones concernées.

Par ailleurs, en collaboration avec l'UNCDF et dans le cadre du renforcement des capacités productives et le transfert des technologies, 86 Plateformes multifonctionnelles ont été implantées dans les régions les plus pauvres du pays. Les activités diverses menées autour de ces plateformes ont favorisé l'augmentation des revenus, la réduction de la pénibilité du travail des femmes, la diversification de leurs activités économiques et l'amélioration de leur cadre de vie.

Dans l'ensemble, les résultats de coopération concernant la lutte contre la pauvreté ont été remarquables dans certains domaines. Cependant, le pays connaît un taux de pauvreté élevé estimé à 52,5 % en 2012 (Enquête d'Etape sur la Pauvreté) en raison des crises successives.

Environnement et gestion des ressources naturelles

3.1.3. Dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel et la définition de politiques et plans d'action nationaux mettant l'accent sur la conservation des ressources naturelles et la préservation de la diversité biologique, l'exploitation durable des ressources, la restauration des écosystèmes. Le PNUD a apporté une contribution significative à la définition de la politique et les cadres de référence établis à travers : la Politique Nationale de l'Environnement ; la Politique Nationale de l'Habitat ; la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; le Plan National d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable de la

diversité biologique ; le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification et le Système d'Information Environnemental.

L'appui du PNUD a également porté sur la restauration des écosystèmes et l'aménagement des zones fragiles y compris la mangrove ainsi que la conservation de la diversité biologique. Des solutions alternatives permettent aux populations de mieux gérer leur environnement tout en améliorant leurs revenus (foyers et fours améliorés, bâches pour la production du sel à l'aide de l'énergie solaire, apiculture, maraîchage, élevage des aulacodes, etc.) ainsi que le renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées sur les techniques et méthodes d'approche dans la définition des axes stratégiques de la politique nationale de l'environnement, la collecte et la diffusion des statistiques. La population bénéficiaire a été formée sur les techniques d'aménagement et de restauration des terres, de la gestion des forêts communautaires.

Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme

3.1.4 Dans le domaine du VIH/sida, on note l'appui institutionnel au SE/CNLS, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida 2008-2011.

3.2. En matière d'enseignements tirés, l'expérience des plateformes multifonctionnelles s'est révélée pertinente comme stratégie de lutte contre la pauvreté au bénéfice des populations rurales, notamment les femmes. Ces plateformes ont favorisé, entre autres, le développement et la diversification des activités et des revenus, la réduction de la pénibilité du travail des femmes et l'amélioration du cadre de vie des populations. Une mise à l'échelle de l'approche devrait être envisagée de manière progressive, à condition que les ressources nécessaires à son accompagnement soient mobilisées. Les résultats probants obtenus dans le cadre de l'appui à la relance des initiatives communautaires en Guinée Forestière ont montré les avantages du travail conjoint des Nations Unies et des autres partenaires au développement sur le terrain dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD. L'approche de programmation conjointe devrait être renforcée dans la Région Forestière, voire étendue à d'autres régions du pays. Par ailleurs, la régionalisation des OMD telle qu'amorcée dans la région forestière, a montré que les autorités au niveau déconcentré constituent des partenaires essentiels pour impulser les dynamiques de développement et réaliser les OMD. Cette expérience devrait être progressivement mise à l'échelle. L'approche programme a été faiblement appréhendée rendant difficile le suivi des résultats dans une cohérence d'ensemble et augmentant les coûts de gestion.

IV. PROGRAMME PROPOSE

4.1. Processus de concertation

Le Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) a été élaboré à travers un processus participatif conduit par l'Unité Centrale de Coordination (UCC). Plusieurs concertations (réunions des groupes thématiques, revue trimestrielle, atelier de rédaction avec toutes les parties prenantes) furent organisées. Cette préparation étant intervenue juste après celle du PNUAD, le processus a capitalisé sur les acquis de cette dernière du fait que les acteurs étaient presque les mêmes.

4.2. Résultats et stratégies du Programme et leurs contributions aux résultats stratégiques du PNUAD 2013-2017

Le Plan d'Action du Programme de Pays 2013-2017 est le cadre d'opérationnalisation du Programme de Pays (CPD) et du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement. Il constitue une contribution à la

réalisation des effets du PNUAD notamment ceux en lien avec les avantages comparatifs du PNUD dans un but principal, le développement humain durable. Ces effets sont :

Effet PNUAD 1 : D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif;

Effet PNUAD 2 : D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives

Effet PNUAD 3 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.

Effet PNUAD 4 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au Changement climatique.

Elaboré sur la base des analyses du Bilan Commun de Pays et priorités nationales définies dans le DSRP Intérimaire (2011-2012), le Plan Quinquennal 2011-15 et conformément au PNUAD 2013-17 et aux objectifs majeurs du Plan Stratégique du PNUD, le Programme proposé tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des enseignements du Programme précédent. A cet effet, la stratégie du programme 2013-17 s'articule autour de trois points d'entrée qui apportent ensemble une évaluation minutieuse de la situation actuelle du pays et des besoins futurs ainsi que des capacités et possibilités de partenariat du PNUD sur la base des leçons tirées de la coopération passée.

Ces points d'entrée sont: a) une gestion efficace des risques pour la stabilité et la paix sociale (processus électoral, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation nationale) ; b) l'amélioration des capacités des institutions publiques qui ont souffert d'une dégradation considérable des capacités au fil du temps, mais qui sont essentiels à la gestion du développement et à la prestation de services (réforme et modernisation de l'administration publique et renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue d'un meilleur pilotage du développement) et c) les efforts pour générer des retombées de la transition vers la démocratie qui traitent également de grands problèmes sous-jacents de la pauvreté et de l'exclusion (l'emploi des jeunes et des femmes, les inégalités de genre).

Le programme est fondé sur une approche programme structurée autour de deux axes retenus :i) Gouvernance et Consolidation de la Paix ; ii) Croissance et Développement Durable. En lien avec l'agenda du changement, l'environnement fera l'objet d'une intégration systématique dans chacun des deux domaines ainsi que les thématiques genre et droits de l'homme. Le développement des capacités constituera la trame du programme.

A. Axe Gouvernance et Consolidation de la Paix

Au titre de *l'axe gouvernance et consolidation de la paix*, le Programme devra contribuer à l'atteinte de l'effet 2 du PNUAD « **D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives** ».

Dans ce cadre, l'appui du PNUD vise à terme à contribuer à l'émergence d'institutions démocratiques plus solides et consensuelles ainsi qu'un changement qualitatif de comportements des populations, des médias et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi qu'au respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit. Il sera focalisé sur: i) la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, à travers l'appui à l'amélioration de la gestion du processus électoral avec une participation effective des femmes et l'appui au dispositif institutionnel et juridique de protection et de promotion des droits de l'homme; ii) l'appui à la réforme de l'Administration publique, y compris la gouvernance locale et iii) la prévention et la gestion des conflits.

A.1. Consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit :

Produit 1 : L'administration électorale dispose des capacités de planification, de mobilisation et de gestion des ressources, ainsi que des systèmes et processus électoraux.

Stratégie 1

La stratégie consistera à contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, à travers l'appui à l'amélioration de la gestion du processus électoral. L'assistance du PNUD portera essentiellement sur le renforcement des capacités de planification et de coordination des structures nationales chargées de l'organisation des élections. Deux lignes d'actions seront retenues à savoir la promotion et la facilitation du dialogue politique, en particulier à travers la formation des acteurs et autres publics concernés dont la société civile et le renforcement des capacités des acteurs en charge du processus électoral notamment la Commission Electorale Nationale Indépendante, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation en compétences logistiques et la coordination des interventions des partenaires y compris avec les partenaires techniques et financiers.

Stratégie 2

S'agissant de la promotion et protection des droits, la priorité sera focalisée sur le renforcement du dispositif institutionnel et juridique de promotion et de protection des droits de l'homme, y compris l'appui à la mise en place de mécanismes de prévention et de protection des femmes et des filles victimes des violences basées sur le genre (VBG) par le biais de la formation des magistrats et des auxiliaires de la justice, la diffusion et la promotion des instruments internationaux, et l'appui à la société civile. En synergie avec le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, des actions seront menées en vue de la rectification de la loi portant création d'une Institution Nationale des Droits de l'homme (INDH) et la consolidation de celle-ci. Des renforcements de capacités techniques seront également réalisés au bénéfice des différents professionnels de la justice, des militaires et des universités, en lien avec les initiatives de réformes du secteur en cours. En synergie avec le HCDH, des actions seront menées en vue de la finalisation et l'adoption, conformément aux Principes de Paris, du projet de Loi portant organisation et fonctionnement de l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Une campagne de sensibilisation et de lobbying sera menée à travers le pays en vue de la vulgarisation de cette loi auprès des populations et des différents acteurs concernés. Enfin, le PNUD et le HCDH mèneront des actions conjointes de renforcement des capacités institutionnelles de l'INDH.

Stratégie 3

Le programme vise à renforcer le processus de décentralisation et de déconcentration, la formation des administrateurs territoriaux, la vulgarisation du code des collectivités et du guide de planification locale, les capacités des élus et celles du bureau de stratégie de développement (BSD) pour la consolidation de la base des données. Le programme capitalisera et poursuivra également les initiatives antérieures en matière de renforcement et la promotion de la participation des femmes aux instances de décision à travers la formation et

la sensibilisation pour améliorer leur représentativité dans les instances de prise de décisions publiques et politiques.

Produit 2 : Des Programmes d'éducation civique et citoyenne de sensibilisation sur les droits humains, y inclus les aspects d'égalité du genre, sont formulés et mis en œuvre.

Stratégie 1

La stratégie sera basée sur le renforcement de la synergie avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme aussi bien pour l'appui au Ministère en charge des droits de l'homme qu'aux organisations de la société civile. Il s'agira appuyer l'élaboration et la diffusion de modules par des organisations spécialisées en la matière ; et de renforcer les capacités du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés publiques en vue de lui permettre de mieux assurer sa mission.

Produit 3 : L'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes, l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption, le Conseil Economique et Social et la Société Civile sont dotées de personnel compétent et d'outils nécessaires pour mieux assurer leurs missions.

Stratégie 1

Le PNUD consolidera et poursuivra les actions initiées en faveur du Conseil National de la transition et des autres institutions en vue de les rendre plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions respectives. Dans l'optique de reddition des comptes, la stratégie cherchera à consolider les appuis aux actions de renforcement des capacités du Parlement et de la Cour des comptes, notamment en matière d'amélioration de la production législative et de contrôle de l'action gouvernementale. Il s'agira entre autres de : i) former les députés, avec un accent particulier sur les femmes parlementaires, l'administration et les commissions, y compris à travers le partage d'expériences avec d'autres parlements de la sous-région, et ii) former et favoriser le partage d'expérience en faveur des membres des 2 institutions en matière de contrôle ex-post et de réédition des comptes à travers la Loi de règlement. Enfin, le Conseil Economique et social demeurera un partenaire privilégié dans les concertations et le plaidoyer en faveur du renforcement des capacités et d'un meilleur fonctionnement des principales institutions de l'Etat dans le contexte de séparation effective des pouvoirs.

A.2. Réforme de l'Administration publique, y compris la gouvernance locale

Produit 4 : Les structures, normes, procédures de l'Administration publique sont modernisées et la transparence renforcée et les ressources humaines mieux formées.

Stratégie 1

Il s'agira de soutenir l'opérationnalisation du Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA) à travers le renforcement de capacités de coordination et de pilotage de la mise en œuvre du programme le développement d'un plaidoyer pour la mobilisation des partenaires autour du PREMA, et l'appui à la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation opérationnel ainsi qu'une stratégie de communication. En outre, le PNUD soutiendra la mise en œuvre des axes 1 (Développement institutionnel et organisation administrative) et 2 (Réforme de la fonction publique) du PREMA relatifs au développement institutionnel, l'organisation administrative et la valorisation des ressources humaines.

Produit 5 : Les capacités de contrôle civil et démocratique des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont renforcées.

Stratégie 1

Outre l'appui à l'impulsion et la coordination globale de la réforme du secteur de la sécurité, il s'agira de soutenir le renforcement de la gouvernance au sein des FDS, à travers : la poursuite de la rénovation du cadre législatif et réglementaire des institutions de défense et de sécurité conformément aux normes et standards internationaux et en intégrant les résolutions 1325 et 1820; le renforcement des mécanismes de contrôle civil et démocratique par l'exécutif, mais également par les institutions législative et judiciaire ainsi que par la société civile, y compris l'institution nationale des droits de l'homme.

Produit 6 : Le processus de décentralisation et de gouvernance locale est renforcé à travers la mise en œuvre de la Lettre de Politique Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (LPN/DDL).

Stratégie 1

L'appui à la gouvernance locale sera assuré par le PNUD, conjointement avec l'UNCDF, à travers le renforcement du processus de décentralisation conformément à la LPN/DDL. A cet effet, le PNUD et l'UNCDF appuieront la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement participatif ainsi qu'un mécanisme national de transfert de ressources financières entre l'Administration centrale et les collectivités.

A.3. Consolidation de la paix

Produit 7 : Une Stratégie nationale de prévention et de résolution des conflits élaborée et mise en œuvre avec une participation féminine effective conformément à la Résolution 1325.

Stratégie 1

La stratégie sera focalisée sur les actions de prévention des conflits, notamment à travers la réforme du secteur de la sécurité, des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités des structures et institutions de prévention et de résolution des conflits, l'appui à la réconciliation nationale et la promotion d'un dialogue permanent et constructif avec une participation active des femmes. Quant à la réconciliation nationale, qui demeure au nombre des défis majeurs pour la création des bases d'un développement soutenu et durable, il s'agira notamment de promouvoir l'établissement d'un cadre permanent de dialogue inclusif et durable entre les acteurs politiques et sociaux de la Guinée et l'appui à la formulation et la mise en œuvre d'un programme de réconciliation nationale.

B. Axe Croissance et Développement Durable

Au titre des initiatives de promotion de la croissance et d'emplois, l'appui du PNUD vise à aider les autorités à faire face aux défis de la pauvreté tant au niveau national que local, à travers la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation de politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels promouvant le développement et la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, le Programme va contribuer à deux effets de l'UNDAF : i) **D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif; et ii) D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.** Dans cette optique, le PNUD se propose de capitaliser toutes les expériences à travers la réplication et la mise à l'échelle des bonnes pratiques développées pendant le cycle précédent, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'appropriation des processus de planification et de gestion du développement, la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois, des initiatives locales et

d'appui à la lutte contre la pauvreté et la correction des disparités de genre au niveau central et dans les régions pauvres ainsi que la prévention des risques du VIH/SIDA sur la population active notamment les femmes.

B.1. Politique et Planification Stratégique du Développement

Produit 1 : Les compétences institutionnelles sont développées en planification stratégique et coordination de l'aide et les politiques et systèmes d'arrangements institutionnels sont améliorés pour un meilleur suivi-évaluation du DSRP et l'opérationnalisation du Plan quinquennal 2011- 2015.

Stratégie 1

La planification et la gestion du développement: Le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement va se poursuivre en vue de la finalisation de l'élaboration de l'Etude Nationale Prospective "Guinée, Vision 2035" et de l'opérationnalisation de ladite vision et du Plan quinquennal 2011-2015 à travers : (i) des politiques et stratégies sectorielles susceptibles d'accélérer l'atteinte des OMD; (ii) le renforcement de l'appareil statistique pour un meilleur suivi du DSRP et des OMD ainsi qu'une compréhension accrue des multiples dimensions de la pauvreté et du développement humain durable (systèmes, compétences, collecte et analyse des données, au sein de l'Institut National de la Statistique en collaboration avec la Banque Mondiale et la BAD, études, enquêtes); (iii) l'amélioration de la coordination et la gestion de l'aide conformément à l'esprit du forum de Busan.

B.2. Initiatives de Promotion de la Croissance Inclusive et d'Emplois

Produit 2 : La stratégie nationale de micro-finance adoptée et mise en œuvre et les initiatives pilotes d'insertion économique testées dans le cadre du Programme Emplois- Jeunes (PEJ) mises à l'échelle notamment pour appuyer les jeunes et femmes des localités pauvres et défavorisées.

Stratégie 1

La stratégie capitalisera les expériences réussies du précédent cycle et la contribution du PNUD portera sur : (i) la révision et la mise en œuvre du Programme National d'appui à l'Emploi des Jeunes (PEJ), privilégiant la consolidation et l'extension des initiatives pilotes testées (volontariat jeunesse, entrepreneuriat agricole, programme vivres contre apprentissage, travaux à haute intensité de main d'œuvre dans les zones sensibles de Conakry, N'Zérékoré et Kankan notamment); (ii) la micro-finance et des initiatives locales d'amélioration des opportunités d'emplois et de revenus ciblant particulièrement les femmes; (iii) l'amélioration de l'accès aux technologies comme les plateformes multifonctionnelles en tant qu'outils de lutte contre la pauvreté féminine et source d'énergie décentralisée pour les communautés rurales.

B.2.1. Les initiatives locales et d'appui à la lutte contre la pauvreté et la correction des disparités de genre

Produit 3 : Programmes conjoints de développement économique local participatif consolidé en Guinée Forestière et initié en Haute Guinée pour la régionalisation et l'accélération de l'atteinte des OMD en partenariat avec les autres agences du SNU

Stratégie 1

La contribution du PNUD portera sur : (i) la révision et la mise en œuvre du Programme National d'appui à l'Emploi des Jeunes (PEJ), privilégiant la consolidation et l'extension des initiatives pilotes testées (volontariat jeunesse, entrepreneuriat agricole, programme vivres contre apprentissage, travaux à haute intensité de main d'œuvre dans les zones sensibles de Conakry, N'Zérékoré et Kankan notamment); (ii) la micro-finance et des initiatives locales d'amélioration des opportunités d'emplois et de revenus ciblant particulièrement les femmes;

(iii) l'amélioration de l'accès aux technologies comme les plateformes multifonctionnelles en tant qu'outils de lutte contre la pauvreté féminine et source d'énergie décentralisée pour les communautés rurales.

Stratégie 2

Les initiatives locales et d'appui à la lutte contre la pauvreté et la correction des disparités de genre dans les régions pauvres: Dans ce domaine, l'appui du PNUD sera focalisé sur : (i) la consolidation des initiatives de régionalisation des OMD en Guinée Forestière dans le cadre du programme conjoint et la formulation d'un programme similaire en Haute Guinée (le renforcement des capacités productives des femmes pauvres par le financement de microprojets, notamment en Haute Guinée et l'appui à l'entrepreneuriat féminin); (ii) et la consolidation des acquis du programme de développement local en partenariat avec l'UNCDF et le PVNU en Haute Guinée et en Guinée Forestière.

Produit 4 : Le cadre stratégique 2013- 2017 de lutte contre le VIH/SIDA est élaboré et mis en œuvre pour limiter la propagation de l'épidémie et réduire son impact social et économique notamment sur les pauvres et les femmes.

Stratégie 1

Pour prévenir les risques du VIH/SIDA sur la population active, notamment féminine, un appui sera apporté à la formulation et la mise en œuvre du Cadre Stratégique 2013-17 de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en focalisant l'attention sur le plaidoyer, l'amélioration de la coordination, le renforcement des capacités du CCM et le financement de microprojets des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH).

B.3. Gestion durable de l'environnement

En ce qui concerne l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, la Guinée a signé et ratifié les principales Conventions issues du Sommet de Rio. Il s'agit notamment des Conventions sur le Changement Climatique, la Conservation de la Diversité Biologique, la Lutte Contre la Désertification. D'importantes initiatives ont été menées au cours des dernières années sur le plan national, notamment en matière d'élaboration de plans sectoriels, de schémas directeurs, de stratégies et de textes juridiques (codes, lois, textes de ratification de conventions internationales...). Cependant, par rapport aux enjeux, l'impact demeure encore limité et des efforts soutenus sont nécessaires. Le PNUD poursuivra sa coopération en appuyant le Gouvernement à prendre en compte dans ses programmes de croissance économique le développement durable, l'atténuation des causes et l'adaptation aux effets du changement climatique. Des appuis ciblés permettront de contribuer à l'effet **UNDAF:D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement.** Les produits concernés sont :

Produit 5 : Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie sont élaborés ou révisés pour intégrer les aspects de changement climatique.

Stratégie 1 :

Dans le cadre de la planification stratégique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles, le PNUD, en collaboration avec le gouvernement et les divers partenaires, mettra l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans les programmes et les politiques de développement socio- économique.

Stratégie 2 :

Le PNUD appuiera l'élaboration et la diffusion des outils pour l'intégration de la gestion durable des ressources naturelles et des mesures de résilience et d'adaptation au changement climatique dans les Plans de Développement Local des Communes Urbaines et Rurales. Des études de cas pertinents seront initiées, programmées et mises en œuvre avec les services déconcentrés de l'Etat. Les résultats et acquis positifs feront l'objet d'une large diffusion auprès des populations et des décideurs politiques et économiques par l'intermédiaire des canaux de communication requis dont les médias.

Stratégie 3 :

Malgré la promulgation du Code Foncier et Domanial (CFD), les séquelles des pratiques administratives antérieures continuent d'influencer la gouvernance du secteur et induisent les dysfonctionnements dans l'application des dispositifs réglementaires régissant la gestion foncière. Pour pallier à ces insuffisances, le PNUD appuiera le Gouvernement à travers les collectivités locales à sécuriser les réserves foncières de l'Etat; promouvoir le développement des capacités dans le processus d'établissement des titres fonciers, élaborer des outils de planification urbaine (schéma directeur, plan d'occupation des sols...).

Produit 6 : Une stratégie nationale d'énergie durable pour tous (Energie Renouvelable, Environnement Energie et accès aux services énergétiques) élaborée, adoptée et mise en œuvre.

Stratégie 1

En collaboration avec les départements Ministériels et les Partenaires techniques et financiers, le PNUD appuiera la mise en œuvre des recommandations du Programme National Intégré d'Accès au Services Energétiques Modernes (PRONIASE) élaboré et validé en 2012. Par ailleurs, de nombreux acquis positifs existent dans la diffusion des foyers améliorés dans certaines Communes Urbaines et Rurales des régions naturelles de Guinée.

Produit 7 : Les modes et les moyens d'existence dans les zones vulnérables (zones du littoral, du Nord et de transition) sont résilients au changement climatique et les communautés s'adaptent aux aspects induits.

Stratégie 1 :

En collaboration avec le gouvernement (notamment les Instituts de recherche scientifique, de l'agriculture, de l'élevage, du génie rural et des eaux forêts) et les partenaires techniques et financiers, notamment le FEM et l'Union Européenne, le PNUD appuiera la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique. Le produit repose sur l'idée que les mesures d'adaptation au changement climatique doivent d'abord et avant tout être entreprises au niveau des communautés et des villages. La communauté est donc considérée comme un point d'entrée clé et comme un moteur essentiel du changement. Le produit contribuera au renforcement des capacités des services déconcentrés de l'Etat dans la prise en compte du changement climatique dans les Plans de Développement Local, à l'information et sensibilisation, à la mise en œuvre de mesures d'adaptation locales et pragmatiques à travers des démonstrations sur la base des bonnes pratiques. Il constituera en particulier un moyen de faire la promotion de l'adaptation aux intrusions salines et à l'augmentation de l'érosion dues à une élévation du niveau de la mer, du prolongement de la durée de sécheresse et la faible pluviométrie dans la zone de transition et les actions anthropiques des zones minières. Il s'agirait aussi de mettre en place de nouveaux outils qui permettront d'intégrer le changement climatique dans les plans, programmes, politiques et actions des services déconcentrés de l'Etat.

Produit 8 : Les plans d'aménagement et de gestion 2013- 2017 pour une meilleure conservation de la biodiversité, des aires protégées et des forêts élaborés et mis en œuvre

Stratégie 1 :

La stratégie et le plan d'action national en matière de biodiversité sont révisés, de manière participative, largement diffusés et prennent pleinement en compte les nouveaux aspects du Plan stratégique de la Convention de la Diversité Biologique à savoir : (i) intégration systématique de la biodiversité, (ii) évaluation des biens et services des écosystèmes et (iii) intégration des défis et des opportunités liés à l'adaptation et la résilience écosystémiques. L'appui du PNUD portera également sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées conformément aux engagements de l'Etat dans les différentes conventions

Stratégie 2 :

En accord avec le Gouvernement et en partenariat avec les services déconcentrés de l'état, le PNUD appuiera les Communes Rurales dans l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion participative de forêts communautaires dans un contexte de gestion durable des terres intégrant les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

V. STRATEGIE DE PARTENARIAT

5.1. Les actions initiées au titre des projets/programmes du cadre de coopération ont pu être menées grâce à l'établissement de partenariats institutionnels et opérationnels aussi bien avec les Agences du SNU, qu'avec les partenaires multilatéraux (Union Européenne) et bilatéraux (Japon, France, Etats-Unis d'Amérique, Espagne, Royaume Unis, Nigéria). Par ailleurs le PNUD a entamé un processus de partenariat avec divers fonds mondiaux et régionaux tels que le Fonds pour l'Environnement. Ces partenariats ont permis de mobiliser auprès de la communauté internationale d'importantes ressources additionnelles pour la mise en œuvre du programme de coopération. Cette dynamique de partenariat sera renforcée davantage à travers les différents domaines d'intervention retenus dans le programme proposé. Ainsi, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Programme Alimentaire Mondiale poursuivront leurs contributions à la réalisation des enquêtes sur la pauvreté. De même, la Banque Mondiale et le FMI soutiendront les réformes de politiques macroéconomiques et la mise à jour du DSRP. La mise en œuvre du programme national de promotion de l'emploi des jeunes bénéficiera des appuis de la Banque Mondiale, du Royaume d'Espagne, du Japon, de l'ONUDI et du PAM.

5.2. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des partenariats stratégiques avec les institutions gouvernementales, les Agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que le secteur privé. En effet, en alignant le PAPP sur les priorités nationales, le PNUD intègre son intervention dans un cadre de complémentarité avec les autres partenaires. Le partenariat au niveau national sera orienté vers le renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat à piloter et à gérer le développement. De plus, ce partenariat couvrant à la fois le dialogue des politiques avec le Gouvernement et la mise en place de certains projets et programmes va mettre l'accent sur les structures déconcentrées de l'Etat et les collectivités décentralisées. La synergie des interventions du PNUD avec les autres programmes dans le pays sera également renforcée afin d'éviter les duplications dans les actions et d'optimiser l'utilisation des ressources.

5.3. Les possibilités de programme conjoint avec la participation de plusieurs agences du Système des Nations Unies seront concrétisées dans le cadre de la régionalisation des OMD en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Il en sera de même dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse et du programme d'appui à l'emploi des jeunes avec la participation du PNUD, de l'ONUDI, de l'UNFPA, du PAM et de l'UNICEF notamment conformément aux engagements inscrits dans la matrice des résultats du PNUAD.

VI. GESTION DU PROGRAMME

5.2. La mise en œuvre du programme sera fondée sur l'approche programme basée sur le PNUAD, lui-même aligné sur le DSRP, le Plan Quinquennal et les rapports OMD, comme principaux cadres de référence. Si l'exécution directe (DEX/DIM) sera appliquée au besoin, l'exécution nationale (NEX/NIM) demeure la modalité privilégiée de mise en œuvre du Plan d'Action du Programme Pays. Une évaluation des capacités de mise en œuvre sera conduite en vue de développer un plan de renforcement des capacités pour une exécution effective du programme par les entités nationales. Néanmoins, même dans le cas de la DIM, il sera fait le plus possible recours aux agences de mise en œuvre nationales soit gouvernementales, soit de la société civile. Ainsi, la mise en œuvre se fera aussi bien par les structures nationales que par le PNUD. Une collaboration sera nouée, autant que faire se peut, avec l'ensemble des partenaires au développement, afin d'amplifier les effets de synergie et de maximiser l'impact des actions. Le principe de gestion axée sur les résultats sera également une constante dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et des projets.

5.3. Le programme sera exécuté au niveau national, sous la coordination générale du Ministère en charge de la Coopération Internationale, agence gouvernementale de coordination. Les Départements ministériels, les ONG, les agences des Nations Unies, y compris le PNUD, mettront en œuvre les activités du programme. L'agence gouvernementale chargée de la coordination nommera l'agence gouvernementale de coopération qui sera directement responsable de la participation du gouvernement à chacun des Plans Annuels de Travail (PTA) du programme en qualité de partenaire de réalisation. Les PTA décrivent les résultats spécifiques qu'il faudra atteindre au cours d'une année calendaire et constitueront l'entente de base entre le PNUD et chacun des partenaires de réalisation en ce qui concerne l'utilisation des ressources. La référence aux « partenaires d'exécution » signifiera « agents d'exécution/implémentation » telle qu'elle est employée dans l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA).

5.4. Le plan d'action du programme de pays est basé sur les principes de réforme des Nations Unies, en particulier ceux de simplification et d'harmonisation, en opérant conformément aux instruments communs harmonisés de programmation par pays tels que la matrice des résultats de l'UNDAF, le suivi et l'évaluation, ainsi que les cadres des ressources de programme du PAPP et des PTA. De plus, le plan d'action du programme pays est fondé sur le principe du renforcement des capacités des homologues nationaux à travers notamment l'utilisation des outils de gestion et de mise en œuvre du programme (Gestion axée sur les résultats, suivi et évaluation, approvisionnement, gestion financière). Le PNUD et ses partenaires utiliseront les documents nécessaires, en particulier les documents signés du PAPP et des PTA, afin de mettre en œuvre des initiatives du programme. Par conséquent, chaque fois que cela est nécessaire et approprié, les documents de projet devront être préparés en recourant, entre autres, au texte pertinent extrait du PAPP et des PTA. Le PNUD signera les documents de projet qui sont des documents stratégiques de mobilisation des ressources en faveur du PAPP auprès des partenaires en conformité avec les pratiques de ces institutions et les exigences locales.

5.5. Le logiciel intégré de gestion du PNUD, Atlas, contribuera à une exécution rapide et efficace des activités ainsi qu'à un réel suivi de tous les niveaux d'exécution du programme et des projets.

5.6. Tous les transferts d'argent en faveur d'un partenaire de réalisation s'encadrent dans le principe du HACT (Approche Harmonisée de Transfert de Fonds), approche harmonisée des transferts de cash et seront effectués conformément aux plans de travail annuels convenus entre le partenaire de réalisation et le PNUD. Le HACT sera suivi sur la base des résultats de la micro évaluation.

5.7. Les transferts d'argent relatifs aux activités détaillées dans les plans de travail annuels peuvent être effectués par le PNUD sous réserve des modalités suivantes :

- les transferts de fonds directement au partenaire de réalisation avant le début des activités (transfert direct de fonds), ou après la fin des activités (remboursement) ;
- les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires de réalisation sur la base des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation;
- les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec les partenaires de réalisation.

5.8. Les transferts directs de fonds seront requis et exécutés pour des périodes d'exécution de programme ne dépassant pas trois mois. Les remboursements de dépenses autorisées préalablement seront requis et exécutés tous les trois mois ou après la fin des activités. Le PNUD ne sera pas tenu de rembourser les dépenses effectuées par le partenaire de réalisation dont les montants dépasseraient de beaucoup les limites fixées.

5.9. À la fin de toute activité, tout solde excédentaire de fonds sera reprogrammé de commun accord entre le partenaire de réalisation et le PNUD, ou sera remboursé.

5.10. Les modalités de transferts de fonds, l'importance des décaissements ainsi que la portée et la fréquence des activités d'assurance peuvent dépendre des résultats d'une étude de la capacité de gestion financière publique dans le cas d'un partenaire de réalisation gouvernemental, ou d'une estimation de la capacité de gestion financière du partenaire de réalisation ne relevant pas des Nations Unies. Un consultant qualifié tel qu'un cabinet d'experts comptables, choisi par le PNUD, peut réaliser une telle estimation, à laquelle le partenaire de réalisation devra participer.

5.11. Les modalités de transfert de fonds, l'importance des décaissements et la portée ainsi que la fréquence des activités d'assurance pourront être révisées pendant l'exécution du programme en fonction des résultats du suivi du programme et des dépenses, des rapports ainsi que des vérifications d'audit.

5.12. Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés à travers une stratégie de mobilisation de ressources pour le PAPP, elle-même alignée sur celle du PNUAD, afin de soutenir le cadre des résultats et des ressources (RRF) et d'assurer la viabilité du programme. Son objectif est de contribuer au développement national à travers le développement de partenariats stratégiques et durables ainsi que le renforcement des capacités d'élargissement, de gestion et de suivi des partenariats du PNUD, aussi bien traditionnels que des non traditionnels. Il s'agira de mobiliser d'autres ressources sous forme de partage des coûts, de fonds fiduciaires ou de contributions gouvernementales de contrepartie en espèces afin d'assurer le financement du programme.

5.13. Dans le souci de faciliter la mise en œuvre du Programme, la Section Programme du Bureau du PNUD sera structurée en trois unités dirigées par des Conseillers: i) Gouvernance et Prévention des Conflits ; ii) Croissance et Développement Durable ; et iii) Unité transversale d'Appui à la Gestion du Programme afin d'améliorer la collecte de données, le Suivi-Evaluation, le reporting et la communication axée sur les résultats du programme. L'UNCDF et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), représentés au sein du bureau, font parties intégrantes de cette structuration. De plus, l'intégration de l'approche basée sur les droits humains, les composantes Genre et VIH/sida ainsi que la gestion axée sur les résultats seront prises en compte par les points focaux. En outre, l'Unité des Politiques et Stratégie (UPS) se focalisera sur l'analyse politique et socio-économique, la planification stratégique, et le développement de partenariat, notamment Sud-Sud.

5.14. En vue d'assurer une meilleure visibilité du programme, un plan de communication sera élaboré, basé sur la stratégie de communication du PNUAD pour mieux communiquer avec les parties prenantes à la gestion du programme. Il s'agit d'un plan d'opérationnalisation de la contribution du PNUD à la stratégie commune. Il sera basé sur les principes de reddition des comptes en matière de résultats et processus, de transparence et d'intégrité ; et ce, dans le cadre de la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra. L'objectif du plan de communication sera de rendre visibles les activités et les résultats atteints du PNUD dans le cadre du Plan D'Action du Programme Pays 2013-2017 dans une perspective de partage des bonnes pratiques et de renforcement du plaidoyer. Ce plan appuiera la mobilisation des ressources.

VII. SUIVI ET EVALUATION

5.15. Le suivi et l'évaluation du PAPP seront entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi que sur le plan de suivi et d'évaluation du Document de Programme de Pays (CPD). Le gouvernement et le PNUD seront chargés de la mise en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires, de développer des outils et de conduire des revues régulières afin d'assurer l'utilisation efficiente des ressources, l'obligation de rendre compte, la transparence et l'intégrité. Ils devront en outre assurer le reporting régulier sur l'état d'avancement et les progrès vers l'atteinte des résultats. Les partenaires de réalisation présenteront des rapports périodiques, des produits et des résultats de leurs projets, en soulignant les défis à relever lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme convenu dans le PAPP et le PTA. Les rapports seront présentés selon les procédures et harmonisés autant que possible avec les agences des Nations Unies.

5.16. Le suivi évaluation du programme de pays se fera au niveau du PNUAD, du programme pays et des effets spécifiques PNUD à travers les mécanismes inter agences et internes PNUD selon le plan d'évaluation du programme pays. Le PNUD et le Gouvernement s'assureront, à travers les revues trimestrielles/semestrielles/annuelles ainsi que les activités telles que les visites de terrain, les évaluations thématiques, des enquêtes etc. de la qualité des résultats visés durant la période quinquennal et articulés en cibles annuelles. Les revues annuelles seront organisées pour apprécier les progrès vers les résultats convenus, capitaliser les leçons apprises et procéder aux ajustements jugés nécessaires. En ligne avec le calendrier du PNUAD, une évaluation à mi-parcours du programme de pays sera organisée en 2015 et une finale en 2017, afin de faire le point sur les résultats atteints et de préparer le programme de pays du cycle suivant. Le programme fera l'objet, chaque année, d'élaboration d'un rapport annuel basé sur les résultats (ROAR).

5.17. Les partenaires de réalisation acceptant de coopérer avec le PNUD dans le suivi de toutes les activités appuyées par les ressources mises à disposition par le PNUD; elles devront faciliter l'accès par le PNUD à toutes les données financières jugées pertinentes, les données sur le personnel technique et administratif responsables de l'utilisation des ressources du PNUD. Ils s'engagent également à produire des rapports périodiques sur les progrès, les réalisations et les résultats des projets en mettant en exergue les défis rencontrés et l'utilisation des ressources conformément aux plans de travail. Les rapports devraient être en conformité avec les procédures du PNUD. Dans cette perspective, les partenaires de réalisation conviennent de ce qui suit :

- Contrôles périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par le PNUD ou par ses représentants,
- Suivi dans le cadre du programme des activités conformément aux normes du PNUD et encadrement quant aux visites sur les lieux et le suivi sur le terrain,
- Audits exceptionnels ou planifiés. Le PNUD, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, si cela est souhaité, et en consultation avec le ministère de la coopération, établira un plan d'audit annuel, en

accordant la priorité aux partenaires de réalisation recevant une importante aide financière de la part du PNUD, et à ceux dont la capacité de gestion financière a besoin d'être renforcée.

5.18. Afin de faciliter les activités d'assurance, les partenaires de réalisation et le PNUD peuvent convenir d'utiliser un outil de suivi de programme et de contrôle financier permettant le partage et l'analyse des données. Les audits seront commandités par le PNUD et entrepris par les services d'un cabinet d'audit privé. Les évaluations et les audits des partenaires de réalisation non gouvernementaux seront effectués conformément aux politiques et procédures du PNUD. L'unité transversale veillera à la production des rapports réguliers conformément aux conventions signées d'une part et à la préparation des rapports périodiques du PNUD d'autre part.

VIII. ENGAGEMENTS DU PNUD

5.19. Le PNUD assurera la cohérence entre le PAPP et le PTA, la matrice des résultats du PNUAD et les OMD, y compris les rapports de suivi et d'évaluation. Des contrôles annuels et la publication d'états périodiques d'avancement, permettront de souligner la répartition des responsabilités entre le PNUD, le Gouvernement et les partenaires de réalisation.

5.20. Dans le cas d'un transfert de fonds ou d'un remboursement, le PNUD informera le partenaire de réalisation du montant approuvé par le PNUD et décaissera des fonds au profit du partenaire de réalisation dans un délai maximum d'un (1) mois.

5.21. Dans le cas d'un versement direct à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par les partenaires de réalisation selon les requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation ou à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par le PNUD dans le cadre du financement des activités convenues avec les partenaires de réalisation, le PNUD effectuera le versement dans un délai maximum d'un (1) mois

5.22. La responsabilité directe du PNUD ne sera pas engagée sur la base des ententes contractuelles passées entre le partenaire de réalisation et un fournisseur tiers.

5.23. Si une agence des Nations Unies met des fonds à la disposition du même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et la vérification des comptes seront réalisés conjointement ou coordonnés avec l'agence des Nations Unies concernée.

5.24. Le budget prévu pour la mise en œuvre du Programme est de **46 300 000 USD** dont **1 500 000 USD du GOUVERNEMENT ; 19 821 000 USD de ressources propres du PNUD et 24 979 000 USD à mobiliser**. Par axe du programme, les engagements financiers du PNUD se présentent comme suit :

Axe du Programme	Ressources (en US \$)		
	Ordinaires	Autres	Total
1. Gouvernance et prévention des conflits	5 000 000	13 479 000	13 000 000
2. Croissance et développement durable	14 821 000	13 000 000	33 300 000
TOTAL	19 821 000	26 479 000	46 300 000

Les fonds indiqués ne comprennent pas les ressources reçues en réponse à des situations d'urgence.

IX. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

5.25. Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions de l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 13 février 1975. Le Gouvernement appliquera les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des agences des Nations Unies aux biens, aux fonds et aux avoirs du PNUD, ainsi qu'à ses représentants officiels et ses consultants. De plus, le Gouvernement accordera au PNUD et à ses représentants officiels, ainsi qu'à toute autre personne exécutant des services pour le compte du PNUD, les privilèges, immunités et facilités tels que formulés dans le SBAA.

5.26. Des mécanismes dédiés à la planification participative, au suivi et à l'évaluation des progrès du programme de pays impliquant la société civile et d'autres partenaires du développement seront mis en œuvre. Le Gouvernement s'engage également à organiser un examen périodique du programme, des réunions de planification et de stratégie conjointe, et, le cas échéant, une coordination sectorielle et thématique des groupes de partenaires de développement afin de faciliter la participation des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des agences des Nations Unies. De plus, le Gouvernement facilitera les visites de suivi périodique effectuées par les employés du PNUD et/ou les représentants officiels désignés leur permettant d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources du programme. Le Gouvernement mettra à la disposition du PNUD, dans les meilleurs délais, toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du PAPP et susceptibles d'avoir une incidence sur la coopération.

5.27. Un rapport standard d'autorisation de fonds et de certificat des dépenses (FACE), reflétant les lignes d'activités du plan de travail annuel (PTA), sera utilisé par les partenaires de réalisation pour demander la libération des fonds, ou pour obtenir un accord selon lequel le PNUD remboursera ou paiera directement la dépense prévue. Les partenaires de réalisation utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds perçus. Le partenaire de réalisation identifiera le(s) représentant(s) officiel(s) autorisé(s) à fournir les coordonnées bancaires ainsi qu'à demander et à certifier l'utilisation des fonds. Le rapport FACE sera certifié par le(s) représentant(s) officiel(s) désigné(s) par le partenaire de réalisation.

5.28. Les fonds transférés aux partenaires de réalisation devront être dépensés uniquement dans le cadre d'activités conformes à celles convenues dans les PTA.

5.29. Les fonds reçus par le Gouvernement et les ONG nationales en leur qualité de partenaires de réalisation seront utilisés conformément aux règlements, aux politiques et aux procédures nationaux établis en accord avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à celles convenues dans les PTA, et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont soumis au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds. Dans les cas où des règlements, politiques et procédures nationaux ne seraient pas conformes aux normes internationales, les règlements, les politiques et les procédures des agences des Nations Unies seront appliquées.

5.30. Pour les partenaires de réalisation qui sont des ONG et des OIG, les fonds reçus devront être utilisés conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à celles convenues dans les PTA et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont présentés au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds.

5.31. Afin de faciliter les audits planifiés et exceptionnels, chacun des partenaires de réalisation recevant des fonds du PNUD permettra au PNUD ou à ses représentants d'accéder dans les meilleurs délais à tous les documents financiers constituant le dossier transactionnel des transferts de fonds effectués et/ou toute la

documentation pertinente et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire de réalisation par laquelle les transferts de fonds ont transité.

5.32. Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire de réalisation et au PNUD. De plus, chacun des partenaires de réalisation : recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs; présentera au PNUD et à la Cour des Comptes, dans les meilleurs délais, une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation contenue dans l'audit qui aura fourni des fonds; entreprendra des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations d'audit; et rendra compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations approuvées auprès des agences des Nations Unies et auprès de la Cour des Comptes, sur une base trimestrielle ou conformément au délai convenu.

X. AUTRES DISPOSITIONS

5.33. Le présent Plan d'Action du Programme de Pays entre en vigueur à la date de l'apposition de la dernière des signatures des deux parties et lancera les activités devant être exécutées durant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

5.34. Le présent Plan d'Action du Programme de Pays annule et remplace tout autre PAPP signé antérieurement entre le Gouvernement de la République de Guinée et le PNUD et peut être modifié d'un commun accord. Les projets dont la durée déborde du second Programme de pays pour 2007-2012 seront relus pour permettre leur intégration progressive dans le PAPP ainsi que les projets liés à des conventions en cours.

5.35. Des Plans de Travail Annuels pour les différents programmes couverts par le présent Plan d'Action du Programme de Pays seront périodiquement élaborés au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme de pays.

5.36. Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme de Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée au PNUD par les dispositions de la Convention sur les privilèges et Immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de la République de Guinée est signataire.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Plan d'Action du Programme de Pays, ce jour, **28 NOVEMBRE 2012 à Conakry**, République de Guinée.

<p>Pour le Gouvernement de la République de Guinée</p>	<p>Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (République de Guinée)</p>
<p>Signature :</p>  	<p>Signature :</p>  
<p>Prof. Koutoub Moustapha SANO (Ph.D)</p>	<p>M. Anthony Ohemeng - Boamah</p>
<p>Titre : Ministre de la Coopération Internationale</p>	<p>Titre : Représentant Résident</p>

Priorités Nationales : Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit
Effet UNDAF : D'ici 2017, les institutions démocratiques et les systèmes judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives
Indicateur d'effet UNDAF : Existence d'une Assemblée Nationale démocratiquement élue avec des commissions fonctionnelles (Base : 0 (2011) ; Cible : 1);
 Nombre de lois votées par le parlement qui favorisent le respect des droits de l'homme y compris ceux des femmes et des enfants (Base : 0 (2011) ; Cible : 5);
 Existence d'une institution nationale des Droits de l'Homme indépendante et fonctionnelle (Base : 0 (2011) ; Cible : 1) ; % de cas jugés par rapport aux cas de violation des Droits de l'Homme transmis à la justice (Base : 30 (2011) ; Cible : 150)
Domaine du Plan Stratégique : Promotion de la Gouvernance démocratique

Outcome-level indicators, baselines and targets for UNDP contribution to UNDAF/CPD outcomes	Country programme outputs	Implementation modality(ies) and implementing partner(s)	Indicative Resources by outcome (per year, US\$)				
			2013	2014	2015	2016	2017
Indicateur 1 : Code de conduite et de mécanisme de dialogue opérationnel Base - Inexistence de code et de cadre (2011); Cible - Cadre institutionnel pour le dialogue politique opérationnel	Produit 1 : L'administration électorale dispose des capacités de planification, de mobilisation et de gestion des ressources, ainsi que des systèmes et processus électoraux ; Annual targets - 4 formations et deux voyages d'échanges réalisés - 100 membres des institutions en charge des questions électorales formés sur la gestion des processus électoraux - Xx membres formés sur la gestion administrative et financière y compris la passation des marchés - Les membres des organes de gestion des élections disposent des compétences pour la prise en compte du genre dans le processus électoral	Modalité d'exécution : NEX Partenaires : CENI, MATD/DNAE, Société civile	Ressources ordinaires (TRAC)				
			200	200	500	100	300
Indicateur 2 : Mécanisme national formel d'alerte précoce en place Base - Pas de mécanisme d'alerte précoce Cible - Mécanisme d'alerte précoce en place et opérationnel	Gender Marker 2 : Les bénéficiaires de ces formations seront sensibilisées à l'approche genre et composés d'au moins 30% de femmes Produit 2 : Des Programmes d'éducation civique et citoyenne de sensibilisation sur les droits humains, y inclus les aspects d'égalité du genre, sont formulés et mis en œuvre. ;	Modalité d'exécution : NEX Partenaires : Ministère de la Justice ; Ministère des Affaires Sociales, de la	Ressources ordinaires (TRAC)				
			800	600	3.600	1000	2000
Indicateur 3 :			Ressources ordinaires (TRAC)				
			50	100	100	100	50

ay

<p>coordination de la mise en œuvre du Programme de réforme administrative (PREMA) opérationnel</p> <p>Base - Absence de mécanisme de coordination du PREMA; Cible - Mécanisme mis en place et opérationnel</p>	<p>l'homme;</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un programme national et plaidoyer pour son adoption; - appui à la mise en place d'une Institution Nationale des Droits de l'Homme Indépendante et conforme aux standards internationaux; - Une meilleure compréhension des populations sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Protocole de Maputo et les Résolutions 1325 et 1820 <p>Gender Marker 2 : L'émphase sera mise sur la promotion et la protection des droits des femmes et une conscientisation des Résolution 1325 et 1820</p>	<p>à la Défense, humains, HCDH ; Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes, le SCAD.</p>	<p>0</p>																																				
	<p>Produit 3 : L'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes, le Conseil Economique et Social et la Société Civile sont dotés de personnel compétent et d'outils nécessaires pour mieux assurer leurs missions ;</p> <p>Annual targets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres de l'administration parlementaire - Formation des membres de la cour des comptes - 4 voyages d'études effectués - 150 députés et de membres de l'administration parlementaire formés ; - Les violences basées sur le genre sont adressées à travers la mise en œuvre du Plan National 1325 et 1820 <p>Gender Marker 2 : Les bénéficiaires de ces actions seront composés d'au moins 30% de femmes et des mesures sont prises pour protéger les femmes et les filles des VBG</p>	<p>Modalité d'exécution : NEX</p> <p>Partenaires :Assemblée Nationale, Cours des comptes, Ministère de la Justice,</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Ressources ordinaires (TRAC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>500</td> </tr> <tr> <th colspan="5">Autres ressources</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>300</td> </tr> </tbody> </table>	Ressources ordinaires (TRAC)					100	100	100	100	500	Autres ressources																				100	100	100	100	300	
Ressources ordinaires (TRAC)																																							
100	100	100	100	500																																			
Autres ressources																																							
100	100	100	100	300																																			

ainsi que les ressources humaines de l'Administration publique sont modernisées et la transparence renforcée.	Partenaire : HCREMA, MTFP, Assemblée Nationale, Cour des comptes, MJ, ANLC, Comité d'Audit, Société civile, médias	200	250	200	200	150	1.000
		Autres ressources					
Annual targets - Un dispositif cohérent d'appui à la mise en œuvre du PREMA est disponible - Le fichier de la fonction publique est assaini et intégré dans la gestion administrative et financière des agents civils de l'Etat - La loi anticorruption est adoptée et promulguée - L'ANLC est équipée et opérationnelle ; - 10 OSC formées aux techniques de monitoring et de dénonciation de la corruption et pratiques assimilées - Données disponibles sur le nombre et fonction des femmes au sein de la fonction publique pour appuyer le plaidoyer pour leur participation accrue et la mise en place d'un plan de progression de carrière Gender Marker 1 : Les aspects genre seront pris en compte dans l'élaboration des différents outils, et une participation effective des femmes sera promue lors de la vulgarisation desdits outils.		300	300	259	270	250	1.379
		Autres ressources					
Produit 5 : Les capacités de contrôle civil et démocratique des FDS sont renforcées Annual targets - Institutions et les acteurs civils sont sensibilisés et informés quant à leur rôle et responsabilités en matière de contrôle civil et démocratique des forces de défense et de sécurité en Guinée - 300 Nombre de personnel et de décideurs formés sur le contrôle civil et démocratique des FDS - La conduite des FDS est conforme aux résolutions 1325, 1820 et 1888 Gender Marker 2 : La dimension genre est intégrée dans l'ensemble du processus RSS(modules de formation genre, paix et sécurité ; gestion des FDS: recrutement, formation et responsabilisation des femmes)	Modalité d'exécution : DEX Partenaires : Société civile	Ressources ordinaires (TRAC)					
		100	100	100	100	300	300
		Autres ressources					
		300	300	200	200	200	1.000

<p>Partenaires :MATD/DND/DDL</p> <p>200 200 200 200 200 200 1.000</p> <p>Autres ressources</p>	<p>de gouvernance locale est renforcé à travers la mise en œuvre de la LPN/DDL</p> <p>Annual targets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de développement local participatif élaboré validé et mis en œuvre ; - Un mécanisme national de mobilisation et de transfert des ressources financières entre l'Etat et les collectivités locales en place ; - Capacités opérationnelle de mise en œuvre des SAFIC - Participation d'aux moins xxx% de femmes dans les instances de prise de décision au niveau local. <p>Gender Marker 1: La représentativité des femmes dans les instances de décision au niveau des CL sera soutenue</p>	<p>400 400 400 400 2.000</p>
<p>Modalité d'exécution : NEX</p> <p>Partenaires : Primature, MATD/DND/DNAP /DNLP, MASPFE, Commission de réconciliation nationale, partis politiques, Confessions religieuses, Société civile,</p> <p>100 200 200 500</p> <p>Autres ressources</p>	<p>Produit 7 : Une Stratégie nationale de prévention et de résolution des conflits élaborée et mise en œuvre avec une participation féminine effective conformément à la Résolution 1325;</p> <p>Annual Targets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie nationale est élaborée ; - Code de conduite et mécanisme de dialogue sont opérationnels ; - Des consultations sur le processus de réconciliation nationale sont réalisées - Participation effective d'au moins 20% de femmes au processus de paix, de prévention, de gestion et de règlement des conflits conformément au Plan National 1325 et 1820 - Dimension prévention des conflits intégrée dans 40 PDL <p>Gender Marker 2 : Un effort significatif sera fait en vue de favoriser la participation effective d'au moins 20% des femmes à toutes les phases de conception et de mise en œuvre de la stratégie.</p>	<p>300 300 100 100 800</p>

de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;

Effet UNDAF 1 : D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif;

Effet UNDAF 2 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.

Effet UNDAF 3 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique;

Indicateurs d'effets UNDAF : (1) *Une vision stratégique du développement disponible* (Base : *Guinée Vision 2010* ; Cible : *Guinée Vision 2035*; (2) *Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté* (Base : 58% en 2010 ; Cible : 40%); (3) *Nombre de communes urbaines et rurales ayant accès à une énergie renouvelable* (Base : 0 ; Cible : 25); (4) *Nombre de communes ayant intégré dans leur plan de développement local des pratiques de résilience, d'adaptation et/ou d'atténuation au changement climatique* (Base : 25 ; Cible : 100) ; (5) % du territoire national couvert par les aires protégées (Base : ND ; cible : 20%) ;

Relevant UNDP Strategic Plan : Gouvernance démocratique; Réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté; Environnement et développement durable

Outcome-level indicators, baselines and targets for UNDP contribution to UNDAF/CPD outcomes	Country programme outputs	Implementation modality(ies) and implementing partner(s)	Indicative Resources by outcome (per year, US\$)					
			2013	2014	2015	2016	2017	Total
Indicateur 1: Age, couverture et qualité des données sur les OMD et les aspects multidimensionnels de la pauvreté Base : Données non mises à jour (ELEP 2007) ou de portée limitée; Cible : Données de l'ELEP actualisées chaque 2 à 3 années et désagrégées par sexe, âge et région Indicateur 2 : Nombre de SAFIC (système d'analyse	Produit 1 : Les compétences institutionnelles sont développées en planification stratégique et coordination de l'aide et les politiques et systèmes d'arrangements institutionnels sont améliorés pour un meilleur suivi-évaluation du DSRP et l'opérationnalisation du Plan quinquennal 2011- 2015 et de « Guinée, vision 2035 » Cibles annuelles : - DSRP actualisé et 5 politiques et stratégies sectorielles (emploi, agriculture, protection sociale, industries avec PME/PMI, artisanat) susceptibles d'accélérer l'atteinte des OMD révisées - Politique nationale genre opérationnelle à	Implementing modality : NIM Partner: SP/SRP INS, DNP, DNPIP, AGUIPE, DNEEP, Ministères sectoriels, Directions nationales spécialisées des Ministères de la Coopération et des Finances, CES	<i>Regular Resources</i>					
			321	700	600	400	300	2,321
			<i>Other Resources</i>					
			-	-	-	-	-	0
Total			321	700	600	400	300	2,321

aly

<p>collectivités locales) mis en place Base : 43; Cible : 68 Indicateur 3 : Nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires de programmes d'aide à l'emploi Base : 15000 entre 2007-2011 Cible: plus de 5,000 par an dont au moins 30% de femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases de données sur la pauvreté, incluant le chômage et l'emploi, améliorées et données désagrégées par sexe - Rapports sur le Cadre macroéconomique, le PIP, TBE, Rapport économique et social régulièrement produits et diffusés - Plaidoyer assuré sur le DHD et les OMD à travers le RNDH, le RNOMD et les études et conférences-débats - Les cadres formés sur les outils de planification et de gestion - La budgétisation sensible au genre assurée dans les documents nationaux de référence, notamment dans le DSRP III - UCC dotée d'un secrétariat opérationnel et meilleur coordination des interventions assurées - Etude réalisée sur l'efficacité de l'aide et la rationalisation des structures de coordination - Les membres du CCAD et les cadres des directions spécialisées (DNPCA/MCI, DNDAPD/MEF, DNPIP/MP, SP/SRP) formés sur les outils et mécanismes de coordination de l'aide 																											
<p>Gender Marker 2 : La désagrégation des données par sexes et l'analyse des disparités de genre sera systématique dans tous les documents et rapports produits</p> <p>Produit 2: La stratégie nationale de micro-finance adoptée et mise en œuvre et les initiatives pilotes d'insertion économique testées dans le cadre du Programme Emplois-Jeunes (PEJ) mises à l'échelle notamment pour couvrir les jeunes et femmes des localités pauvres et défavorisées</p> <p>Cibles annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structures de coordination des IMF (APIMG, 	<p>Implementing modality : NIM</p> <p>Partner: MJEJ DNETFP/ENAE, SP/SRP, APIMG/IMF, AGUIPE, DNTLS, ONG</p> <p>Partner: ANAMIF, APIMG, IMF, Collectivités de base SP/SRP, Ministères chargés des femmes et des jeunes, ONG, ...</p>	<p>Regular Resources</p> <table border="1"> <tr> <td>900</td> <td>900</td> <td>900</td> <td>800</td> <td>800</td> <td>4300</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Other Resources</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total</td> </tr> </table>	900	900	900	800	800	4300	Other Resources						-	-	-	-	-	0	Total							
900	900	900	800	800	4300																							
Other Resources																												
-	-	-	-	-	0																							
Total																												

aw

et de suivi des IMF,

- Volume du Fonds de crédit mis à la disposition des IMF accru et micro-projets de 15000 femmes financés pour leur autonomisation économique, notamment à Conakry et en Haute-Guinée
- PEJ révisé en 2015 et intégrant les préoccupations de mise à l'échelle des initiatives pilotes testées, notamment dans les zones pauvres et défavorisées
- Approche et arrangements institutionnels revus et améliorés en partenariat avec le PVNU pour la consolidation de la phase pilote du PNVI et au moins 1000 nouveaux jeunes volontaires déployés dans 200 collectivités de base ;
- 15000 jeunes promoteurs ont accès au crédit de proximité à Conakry et dans 25 des 33 préfectures du pays dans le cadre du Fonds "Foniké"
- L'entreprenariat agricole promue dans les ENAE et le FONCREA opérationnel dans les 4 régions naturelles du pays
- Au moins 3000 jeunes défavorisés bénéficiaires du Programme Vivres Contre Apprentissage (VCA) en partenariat avec le PAM et l'OIC
- Les Editions annuelles du Salon de l'Emploi (SADE) organisées comme cadre de concertation, de plaidoyer et de dialogue sur la problématique du chômage et de l'emploi des jeunes

Gender Marker 3 : Les fonds de crédits féminins PNUD contribuent à la correction des disparités de genre et au moins 90% des bénéficiaires sont des femmes. Dans toutes les initiatives soutenues dans le cadre du PEJ, les femmes représenteront au moins 30% des bénéficiaires selon les Accords signés

Produit 3 : Programmes conjoints de

Implementing modality : NIM

Regular Resources

<p>Haute Guinée pour la régionalisation et l'accélération de l'atteinte des OMD en partenariat avec les autres agences du SNU</p> <p>Cibles annuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et administration des programmes conjoints assurés - initiatives locales de promotion des AGR soutenues et 100 collectivités locales rurales ont accès aux services énergétiques - Les acquis du PDLG en matière de mise en place de cadres de concertation, de stratégie de développement local (DEL) et de prise en compte du changement climatique consolidés en Haute Guinée et en Guinée Forestière en partenariat avec l'UNCDF - La dimension genre intégrée dans les plans et budgets locaux de 30 collectivités <p>Gender Marker 2 : Des efforts seront fournis pour intégrer l'analyse genre dans la conception et la mise en œuvre des plans locaux de développement. La priorité sera accordée au financement des AGR des femmes et l'accès sera accru aux technologies comme les plateformes en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté féminine et source d'énergie décentralisée pour les communautés rurales.</p>	<p>décentralisées et décentralisées), MP, ONG, Sociétés Minières, ...</p>	<p>0</p>																		
<p>Produit 4 : Le cadre stratégique 2013- 2017 de lutte contre le VIH/SIDA est élaboré et mis en œuvre pour limiter la propagation de l'épidémie et réduire son impact social et économique notamment sur les pauvres et les femmes</p> <p>Cibles annuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Cadre Stratégique 2013- 2017 élaboré et validé 	<p>Implementing modality : NIM</p> <p>Partner: SE/CNLS, CCM, SP/SRP, Ministère santé (PNPCSP), ONG/Associations,</p>	<p>Regular Resources</p> <table border="1"> <tr> <td>300</td> <td>200</td> <td>200</td> <td>200</td> <td>200</td> <td>1100</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Other Resources</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>0</td> </tr> </table>	300	200	200	200	200	1100	Other Resources						-	-	-	-	-	0
300	200	200	200	200	1100															
Other Resources																				
-	-	-	-	-	0															

ay

<p>niveaux national et décentralisé pour l'efficacité de la riposte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappports Pays UNGASS produits - Micro-projets des associations de groupes vulnérables financés, notamment au niveau communautaire. 		<p>Gender Marker 2 : Les données actualisées et les facteurs explicatifs de la féminisation du VIH/SIDA seront mis en évidence dans le cadre stratégique, les études sectorielles et dans le rapport UNGASS. Les micro-projets de PVVIH, notamment ceux des femmes en association, seront financés</p>																
<p>Indicateurs 4 : % de ménages utilisant les technologies et d'adaptation et d'atténuation Base - : AD; Cible: 30% (zone côtière, Nord ouest et Zone de transition)</p> <p>Indicateur 5 : Nombre de communes rurales et urbaines appliquant des techniques de restauration, de gestion des sols, des forêts et d'agroforesterie Base : 25; Cible : 100</p> <p>Indicateur 6 : Part des énergies renouvelables dans la production énergétique nationale Base : <1% (2011); Cible: 2% en 2017</p>	<p>Produit 5 : Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie sont élaborés ou révisés pour intégrer les aspects de changement climatique</p> <p>Cibles annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schémas directeurs et d'occupation des terres des préfectures côtières revus pour intégrer le CC - PDL des CR côtières, de la partie Nord (Gaoual Koundara, Mali) et de la zone de transition révisés pour intégrer le CC - Une part du budget national est allouée à la gestion des risques liés aux changements climatiques et la GDT - L'adaptation aux changements climatiques est prise en compte dans les plans d'investissements de 5 préfectures côtières et de la zone spéciale de Conakry - Les plans fonciers de 3 CU et de 2 CR sont élaborés et mis en œuvre - Renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés <p>Gender Marker : 2 ; un objectif secondaire consiste à veiller à ce que ces outils reflètent les préoccupations des femmes</p>	<p>Implementing modality : NIM</p> <p>Partner: DN Env., DND, DNDL, DOCAD, DNM, DNA, OGUIDAP, OSC, ONG, DPNPH, Collectivités décentralisées</p>	<p>Regular Resources</p> <table border="1"> <tr> <td>150</td> <td>150</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>500</td> </tr> </table> <p>Other Resources</p> <table border="1"> <tr> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>300</td> </tr> </table>	150	150	100	100	0	500	100	100	100	0	0	300			
150	150	100	100	0	500													
100	100	100	0	0	300													

ay

<p>Partner: DN Energie, GMN, CERESCOR, DNEF, DNDL, OGUIDAP, DN Pêche et Aqua, CNHB, ...</p>	200	200	500	300	300	1500
	OtherResources					
<p>Partner: DN Energie, GMN, CERESCOR, DNEF, DNDL, OGUIDAP, DN Pêche et Aqua, CNHB, ...</p>	700			1000		5.000
		1000	1500		800	
<p>Partner: DN Energie, GMN, CERESCOR, DNEF, DNDL, OGUIDAP, DN Pêche et Aqua, CNHB, ...</p>	Regular Resources					
	200	200	200	200	200	1.000
<p>Partner: DNEF, DND, DNDL, CR, CU, ONG/Associations, DNGR, FEM</p>	OtherResources					
	500			600		3.200
<p>Partner: DN Energie, GMN, CERESCOR, DNEF, DNDL, OGUIDAP, DN Pêche et Aqua, CNHB, ...</p>	Regular Resources					
<p>Partner: DNEF, DND, DNDL, CR, CU, ONG/Associations, DNGR, FEM</p>	800	800		500		

durable pour tous (ER, EE et accès aux services énergétiques) élaborée, adoptée et mise en œuvre

Cibles annuelles :

- Document de stratégie élaboré, adopté et diffusé
- capacités des structures de mise en œuvre renforcées (DNE, CERESCOR)
- accès aux services énergétiques amélioré (mise à l'échelle de projets foyers et foyers améliorés, biogaz, énergie solaire)

Gender Marker 2 : la stratégie permettra d'identifier les pistes d'allègement des tâches féminines par l'adoption de foyers et foyers améliorés, le biogaz, le solaire, etc.

Produit 7 : Les modes et les moyens d'existence dans les zones vulnérables (zones du littoral, du Nord et de transition) sont résilients au changement climatique et les communautés s'adaptent aux impacts induits

Cibles annuelles :

- Plaines rizicoles en zone côtière réhabilitées
- Zones dégradées restaurées
- Bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales développées
- SAP élaboré et mis en œuvre
- Les microprojets financés par le PMF FEM/PNUD

Gender Marker 2 : Les femmes sont les premières à souffrir des impacts négatifs du changement climatique avec l'accroissement des charges et de la pénibilité des travaux domestiques de survie. La réalisation de ce produit contribuera à inverser cette tendance et les savoirs des femmes sur l'adaptation au cc pourront être recueillis et exploités

ay

		100	300	500	300	300	1500
		OtherResources					
		500	1000	1500	1000	500	4500
<p>gestion 2013- 2017 pour une meilleure conservation de la biodiversité, des aires protégées et des forêts élaborés et mis en œuvre</p> <p>Cibles annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données pour le suivi écologique collectées et consolidées ; - Plan d'utilisation durable des terres élaboré - Plan d'aménagement des forêts élaboré et mis en œuvre, - Zones délimitées et suivi assuré, - Plan de gestion pour le retrait du Mont Nimba du patrimoine mondial en péril élaboré et mis en œuvre. - Les microprojets financés par le PMF FEM/PNUD - Capacités des structures de mise en œuvre renforcées <p>Gender Marker 1: les plans d'aménagement intégreront les préoccupations différenciées des femmes et des hommes sur la base d'un bon diagnostic de la situation</p>		<p>Partner: OGUIDAP, DNEV., DNEF, DND, DNDL, CR, CU, DG FSE, DG FF, CR, Sociétés minières, ONG, UNESCO, FEM</p>					

ACTIVITES	2012				2013				2014				2015				2016				2017				Estimatif USD	financement	able		
	4				1				2				3				4												
Effet 1.1 du CPD: Evaluation finale du PDLG III																										(Cost sharing)			
Effet 1.2 du CPD: Evaluation finale du projet Monts Nimba																									50.000	PNUD/TRAC et UNCDF (Cost sharing)			
Effet 1.2 du CPD: portefeuille de l'environnement																									35.000	Projet GEF			
Effet 2.3 du CPD: relatif à la prévention des conflits et à la consolidation des effets																									20.000	TRAC et GEF (Cost sharing)			
20.000																									20.000	Projets PBF / BCPR			
ENQUETES/ ETUDES																													
Enquêtes nationales thématiques ou sectorielles																													
Enquête de Surveillance Comportementales (ESCOMB)																									30 000	Budget projet (TRAC)			
Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP) ⁷																									200 000	Budget projet (TRAC)			
REINFORCEMENT DES CAPACITES EN SUIVI-EVALUATION																													
Individuel																													
Formation/recyclage des cadres en charge de suivi et évaluation (planification, GAR/Genre, collecte et l'analyse de données)																												Budget (TRAC)	S/E
Institutionnel																													
Réseautage																													
Mise en place et opérationnalisation d'un réseau de suivi et évaluation des programmes/projets de développement																													
PROCESSUS DE PLANIFICATION																													

aly

ACTIVITES	Estimatif USD																financement	able													
	2012				2013				2014				2015						2016				2017								
	4	3	2	1	4	3	2	1	4	3	2	1	4	3	2	1			4	3	2	1	4	3	2	1	4	3	2	1	
Formulation de plans de travail et budgets annuels et approbation PNUD-Gouvernement pour l'année suivante (Novembre)																													Budget (TRAC)	S/E	10 000
Préparation et approbation des TDRs pour l'évaluation finale du CPD																													Budget (TRAC)	S/E	
Identification et recrutement des consultants pour l'évaluation finale du CPD																													Budget (TRAC)	S/E	30 000

afg

A.

Proposition de cadre institutionnel, d'arrangement de gestion et de dispositif de pilotage pour le PAPP (2013-2017) au PNUD

